

Faisons confiance

Léo Bonneville

Number 81, July 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/51356ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bonneville, L. (1975). Faisons confiance. *Séquences*, (81), 2–3.

FAISONS CONFIANCE

Nous l'aurons attendue cette loi sur le cinéma ! Huit longues années qu'on nous la promettait. Et de tous les milieux des cris fusaient pour la réclamer. Quand elle est venue, il n'y a pas si longtemps, les cris se sont changés en plaintes et en larmes. Nous n'en voulions plus. Du moins pas celle-là. Alors des fronts dits communs se sont formés. Pour faire obstacle à un projet considéré comme réactionnaire. D'une part, des pétitions ont suivi le chemin de Québec. D'autre part, des rencontres avec le

Ministre des Affaires culturelles essayaient de concilier les deux parties, i.e., les gens du cinéma et les gens du gouvernement. Cela durait. Surtout pas de commission parlementaire, protestait farouchement le Ministre des Affaires culturelles. Il y en eut une quand même. L'opposition parlementaire y pourvut. Elle se tint à l'écart. La deuxième lecture connut des amendements. Puis enfin la troisième lecture arriva. Le parlement, à l'unanimité, vota en faveur du projet final. Tous les députés étaient réconciliés. Maintenant nous allons vivre avec la nouvelle loi du cinéma.

Eh bien, nous y voilà. Si tous les députés ont voté en faveur du projet, est-ce à dire qu'il n'y a plus rien à redire ? Que tout le monde est satisfait ? Ce serait se leurrer. Car bien des points de discussions ont été relevés. Nous voudrions en retenir trois.

Tout d'abord feu le Bureau de surveillance du cinéma. Inutile de sortir nos mouchoirs. Les institutions n'ont rien d'éternel. Maintenant nous aurons un Service d'information et de classification des films rattaché au Ministère des Affaires culturelles. Est-ce à dire que ce Service sera une créature manipulable du Ministère des Affaires culturelles ? Ce ne serait certes pas un progrès ! Peut-être l'ancien Bureau de surveillance affichait-il une indépendance et une suffisance un peu trop hautaines ? Il ne faudrait pas tout de même que le nouveau Service d'information et de classification accuse une servilité démissionnaire. N'anticipons pas. Faisons confiance.

Que dire de l'interdiction... d'interdire un film au Québec ? Cela sent un peu les relents de mai 68 en France. Est-ce de la démagogie ? Est-ce de l'inconscience ? Est-ce une conséquence naturelle d'une société qui se veut permissive ? Combien longtemps n'a-t-on pas ridiculisé Anastasia au Québec ? Il y avait même un musée à Montréal où l'on

se vantait d'exposer les célèbres ciseaux de cette femme immortelle (disait-on). Et maintenant qu'elle est bien morte au Québec, nous déplorons sa perte ? Il faudrait savoir. Oui, dit-on, mais maintenant c'est la police qui va entrer en jeu. Il s'agira simplement de porter plainte contre un film pour que la censure se manifeste d'une autre façon. Diable ! que chacun prenne ses responsabilités. Nous voulons dire que les producteurs et distributeurs ne doivent pas provoquer la population québécoise indûment. Et d'un autre côté, les spectateurs ne doivent pas être considérés comme des dénonciateurs aux aguets. Loin de là. Il n'existe pas de censure d'aucune sorte en Belgique et nous ne croyons pas que le pays soit envahi par des films ignobles. Encore une fois, faisons-nous confiance mutuellement. Nous verrons bien si nous sommes dignes de la liberté que l'on nous octroie et si nous saurons garder notre équilibre. Car l'équilibre consiste à conserver au même niveau les deux plateaux de la balance. Ici, ceux qui présentent les films doivent savoir respecter ceux qui vont voir les films.

Enfin un mot sur le nouvel Institut qui doit donner un essor au cinéma québécois. C'est une initiative des plus louables. Il faut développer chez nous un cinéma authentique et donner la chance à des réalisateurs anciens et nouveaux. Il faut souhaiter qu'apparaissent des films qui feront la joie et le plaisir des consommateurs. S'il faut regretter qu'il n'y ait qu'un seul représentant des consommateurs sur les sept membres qui composeront le bureau de direction de cet Institut, il faut espérer que les représentants des différentes associations cinématographiques seront assez magnanimes et perspicaces pour envisager, dans leurs délibérations, les intérêts des consommateurs éventuels. Et nous pensons que se préoccuper des consommateurs c'est, par le fait même, contribuer à un rendement efficace. Mais ce qui étonne ici c'est le dernier mot que se réserve le Ministre des Affaires culturelles. Ce pouvoir souverain, nous voulons penser qu'il n'en fera pas souvent usage car cela deviendrait arbitraire et discrétionnaire. Encore là, il faut faire confiance.

Ainsi en relisant cette loi votée enfin par le parlement, nous croyons qu'elle devrait aider tous les intéressés au cinéma à prendre conscience d'un art et d'un divertissement puissant qui, chez nous, n'a pas encore donné son plein rendement. Que la nouvelle loi permette à tous ceux qui aiment le cinéma et en vivent (d'une manière ou d'une autre) de faire des choix judicieux. La liberté apporte toujours des risques. Mais sans risques, nous redevenons moutons. La confiance comme la liberté s'acquiert.

